

## Maîtriser les Techniques de Recrutement Programme indicatif

### Objectifs pédagogiques

- Se préparer à la conduite d'entretiens de recrutement,
- Appréhender les techniques de recrutement pour objectiver ses pratiques,
- Connaître les « nouveaux risques » en matière de recrutement (discrimination, droit aux libertés individuelles, gestion de la diversité ...)

### Durée de la formation

2 journées, soit 14 heures

### Pré requis

Aucun

### Public concerné

Assistants RRH, Responsables d'équipes,  
Managers, Dirigeants de TPE / PME  
et plus généralement  
tout Collaborateur en charge  
du recrutement

### Méthode pédagogique Suivi et évaluation

Travail à partir de cas pratiques et échange  
d'expériences avec les stagiaires.

Un questionnaire et une grille d'analyse  
types seront remis aux participants

### Thèmes abordés lors du cours

#### Préparer efficacement ses entretiens de recrutement

- Définir le poste à pourvoir et élaborer une fiche de poste : compétences et personnalité recherchées, pré requis, liens de subordination ...
- Se préparer à l'entretien: savoir présenter son entreprise, le poste à pourvoir et les raisons de ce recrutement,
- Établir un questionnaire type de recrutement et une grille d'analyse pour objectiver le processus et l'inclure dans ses pratiques RH,

#### Maîtriser les principales techniques de recrutement

- Mener un entretien : les différentes conduites possibles (directive, semi directive et libre),
- Analyser le profil d'un candidat par le biais de la communication verbale et non verbale,
- Mesurer les compétences et capacités d'un candidat par le biais de tests et mises en situation professionnelles,
- Confronter les grilles d'analyse de chaque candidat avec la fiche de poste pour faire son choix,
- La réponse aux candidatures non retenues, une étape stratégique souvent négligée

#### Rappel des risques en matière de recrutement

- Contenu des offres d'emploi et de stage : les mentions interdites
- Droits des candidats et méthodes d'évaluation
- Les questions à ne pas poser



## BULLETIN D'INSCRIPTION

*Ce bulletin doit être dûment complété, il est indispensable à la bonne gestion de votre dossier*  
Retournez ce bulletin à **ARHELIS Formation** - Le Forum, 70 Rue Joseph Alois Schumpeter, Parc de l'aéroport 34470 PEROLS ou  
par fax au **04 67 64 11 98** ou par mail à [contact@arhelis.com](mailto:contact@arhelis.com)

SOCIETE.....

Adresse.....

.....

Code Postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

Fax : ..... E-mail : .....

Code NAF : ..... N° SIRET : .....

Responsable formation : M. Mme Mlle .....

Au sein de la société, ce dossier est suivi par : M. Mme Mlle .....

PARTICIPANT Nom /Prénom : .....

Fonction : ..... Téléphone : .....

Fax : ..... E-mail : .....

Adresse d'envoi de la convocation : .....

.....

**INTITULE FORMATION(S) CHOISIE(S) :**

- ..... Date(s) : .....

- ..... Date(s) : .....

- ..... Date(s) : .....

**REGLEMENT :**

Total prix stage(s) HT : .....€

TVA en vigueur (19,60 %) = .....€

**TOTAL TTC = ..... €**

**Date, Cachet et Signature :**



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION**

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation d'ARHELIS rappelées ci-dessous. Sauf dérogation formelle et expresse d'ARHELIS, ces dispositions prévalent sur toute autre. Le client déclare les accepter sans réserve.

Une facture globale est adressée au client, cette dernière est payable à réception, à l'ordre de la SARL ARHELIS. Tout paiement intervenant plus de 10 jours ouvrés après la date d'échéance mentionnée sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. ARHELIS se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'acompte de 30 % n'a pas été intégralement acquitté. Au cas où les frais de formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, ne seraient pas réglés par l'organisme payeur désigné par le client, la société ARHELIS serait fondée à les réclamer au client, solidairement débiteur à son égard. Dans la mesure où ARHELIS édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci. Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription auprès d'ARHELIS. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, veuillez vous adresser à notre Service Commercial. Par ailleurs, soucieux de la confidentialité des données, il est précisé qu'ARHELIS s'interdit d'échanger vos adresses et coordonnées avec d'autres sociétés.

### **Participation à un stage inter entreprises :**

Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé insuffisant, ARHELIS se réserve le droit de reporter ou de supprimer ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors intégralement remboursés. Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, uniquement si cette annulation intervient au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage. Sauf cas de force majeure, pour toute annulation qui interviendrait moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, ARHELIS facturera un dédit de 50 % des frais de stage, montant non imputable par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité. ARHELIS indiquera, lors de l'envoi au client de la convocation au stage, le lieu de formation retenu, en fonction de ses capacités et de sa qualité d'accueil. Une attestation de participation sera également établie. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal de Commerce de Montpellier.

### **Participation à un stage intra entreprise :**

Annulation de commande au moins 15 jours ouvrés avant le début de l'intervention. Aucune pénalité ne sera appliquée sur les frais d'animation si le client confirme son annulation par écrit à ARHELIS. Si un coût de préparation était prévu, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation seront facturés. Pour toute annulation moins de 15 jours ouvrés avant le début de l'intervention, le stage sera payable en totalité. Si ARHELIS se voit contraint d'annuler une intervention, pour des raisons de force majeure, ARHELIS s'engage à organiser une nouvelle action dans les meilleurs délais et à appliquer une remise de 25 % sur le coût de la prestation initialement annoncé. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal de Commerce de Montpellier.